



Gestion de la chaîne d'approvisionnement

La réglementation et la chaîne d'approvisionnement des revêtements

FICHE D'INFORMATION DE L'ACIPR

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

La majorité des entreprises de produits chimiques, dont les fabricants et fournisseurs de matières premières, d'additifs et de résines pour le secteur de la peinture et des revêtements, ont mis en œuvre des systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement (GCA). Toute entreprise qui choisit d'implanter une solution GCA directement ou de concert avec des partenaires distributeurs a déjà pris une importante initiative. L'industrie de la peinture et des revêtements a adopté depuis plusieurs années le système GCA en veillant à ce que les experts de l'industrie prennent des décisions importantes et éclairées à l'égard de la planification et de l'ordonnancement des activités, par le biais d'un système de gestion de la chaîne d'approvisionnement de confiance.

Les systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement aident à recueillir et à analyser des données afin de permettre une prévision précise de la demande. À cette information s'ajoute ensuite la connaissance interne de la production et de la livraison. Les entreprises œuvrant dans le secteur de la peinture et des revêtements sont particulièrement intéressées aux cinq aspects suivants de la gestion de la chaîne d'approvisionnement : prévision; traitement et exécution des commandes; gestion d'entrepôt, planification et exécution de production; et planification des ressources de distribution. L'ordonnancement doit être suffisamment détaillé pour refléter les nombreux aspects uniques de l'industrie des revêtements, dont la planification des réservoirs, les ressources partagées et les liens entre la production et le remplissage. Bien entendu, la majorité de ces fonctions font partie intégrante de la numérisation qu'on retrouve dans l'ensemble de la gamme de des systèmes GCA.

L'accent a été davantage mis sur les prévisions de la demande ou la planification de la demande, plus particulièrement lorsque les ingrédients clés du secteur des revêtements doivent être affectés. Une prévision de la demande précise en vue d'accroître les niveaux de service offerts aux clients tout en réduisant au minimum les stocks, et par conséquent les coûts, est essentielle. On remarque de plus en plus que les entreprises de revêtements adoptent l'aspect « demande » du système GCA, et qu'elles utilisent des modèles prévisionnels pour prédire les ventes à venir. La clé de la planification de la demande repose sur l'atteinte d'une meilleure communication dans la chaîne d'approvisionnement et le besoin d'une grande compréhension des exigences des clients concernant la demande de produits. Tout cela dicte les exigences des fournisseurs et des distributeurs. Un nombre croissant d'entreprises gardent moins de stocks alors que beaucoup de matières premières proviennent maintenant de l'étranger, souvent avec une restriction de l'offre, accompagnée d'une augmentation des coûts dans tous les secteurs de la chaîne d'approvisionnement.

On compte de nombreux canaux de distribution tels les magasins à grande surface, les fournisseurs de bois d'œuvre, les magasins de compagnie, les quincailleries et les petites épiceries, et tous ces canaux ajoutent à la complexité de la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, pour les entreprises de peinture et de revêtements, les données sur le point de vente et l'information sur les promotions de marketing à venir sont souvent mises à la disposition du fabricant. Même les magasins à prix réduits fournissent maintenant des données aux entreprises de peinture pour leur permettre d'améliorer la gestion de leur chaîne d'approvisionnement.



Contexte canadien

Les tendances lourdes de l'industrie observées dans la chaîne d'approvisionnement, notamment la concurrence internationale, la rationalisation de l'industrie et les attentes plus élevées des consommateurs, continuent d'exercer de la pression sur les fabricants de produits chimiques afin que ceux-ci améliorent l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement. Un volet essentiel pour l'amélioration de l'efficacité implique de se conformer aux règlements et aux normes pour les formulations de produits en ce qui concerne la santé humaine et l'environnement. Le Canada est à l'avant-garde des activités de réglementation, et il occupe cette position depuis les dix dernières années grâce à la mise en place d'un processus complexe pour l'évaluation de toutes les substances chimiques préoccupantes dans le commerce.

Les leaders de l'industrie œuvrant au sein du secteur des revêtements veillent à assurer la protection de la réputation de leurs marques au moyen d'investissements continus en R et D dans des produits plus respectueux de l'environnement. Ils consacrent également beaucoup de temps et d'efforts à la gestion de la distribution et au placement des produits. Pour ce faire, ils doivent déterminer le nombre optimal d'entrepôts et exercer un contrôle adéquat de ceux-ci. Ils s'appuient également sur les technologies numériques et des analyses pour gérer plus efficacement les chaînes d'approvisionnement.

Environ la moitié de la peinture et des revêtements vendus aujourd'hui au Canada sont importés des États-Unis par des entreprises multinationales opérant des deux côtés de la frontière. C'est de là que vient la grande nécessité de pouvoir compter sur une chaîne d'approvisionnement hautement efficace. Une analyse comparative des approches et des cadres réglementaires canadiens et américains pour l'évaluation du risque que posent les substances chimiques a été terminée en août 2015. Cette analyse présentait les similitudes et les différences concernant des aspects critiques de l'évaluation, tels que l'autorité réglementaire, les échéances, l'établissement des priorités, la collecte de renseignements, les évaluations scientifiques du risque, la politique scientifique et la consultation publique. Des possibilités visant à améliorer l'harmonisation et une collaboration éventuelle ont été précisées. Il s'agit ici de collecte et de partage de données et de documents d'orientation pour l'évaluation du risque et le recours à une terminologie commune uniformisée. Des défis potentiels à l'égard de l'harmonisation ont été soulevés, parmi ceux-ci, notons :

- la capacité de partager des renseignements commerciaux confidentiels (RCC)
- l'impossibilité d'évaluer certaines substances chimiques qui sont réglementées sous d'autres compétences fédérales ou qui ne relèvent pas de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (LCPE) ou la Toxic Substances Control Act (TSCA)

- l'intégration de risques professionnels dans le cadre des évaluations conformément à la TSCA, mais pas en vertu de la LCPE 1999.
- Ces défis peuvent bouleverser mêmes les chaînes d'approvisionnement les plus perfectionnées. Il est donc essentiel de remédier à ces problèmes.

Chaînes d'approvisionnement transfrontalières

Afin de déterminer si l'utilisation d'une substance chimique est sans danger au Canada, le fabricant et l'importateur sont responsables de prendre connaissance de l'évolution de la science et des risques liés aux substances se trouvant dans les produits qu'ils vendent. On s'attend également à ce qu'ils :

- suivent l'évolution de la littérature scientifique et des données après la mise en marché à l'échelle nationale et internationale (le cas échéant); et
- apportent les correctifs requis dès que les renseignements disponibles sur la sécurité permettent d'établir la nécessité d'agir (p. ex., le produit n'est plus conforme aux normes de la loi sur les aliments et drogues, la LPD et le RPD, la LCSPC, la LCPE et autres règlements canadiens et exigences concernant la frontière canadienne).

Parmi les différentes sources permettant au fabricant ou à l'importateur de se tenir bien informé notons, entre autres :

- les tests, études ou recherches portant sur les substances présentes dans leurs produits
- les décisions ou mesures réglementaires mises de l'avant par d'autres pays
- les recherches et conclusions concernant des gammes de produits connexes ou semblables
- les positions adoptées par d'autres organismes compétents à l'extérieur du gouvernement (comités de révision, groupes consultatifs, associations, etc.)
- Les effets indésirables, blessures ou tendances relativement à un produit

Les autres intervenants de la chaîne d'approvisionnement sont invités à discuter avec les fabricants et les importateurs de leurs activités de surveillance liées à la sécurité, compte tenu du fait que toute personne vendant un revêtement est responsable de la sécurité des produits mis à la disposition des consommateurs.

Environnement et Changement climatique Canada, Santé Canada et l'EPA (États-Unis) mettent leurs efforts en commun pour développer des approches communes concernant les exigences réglementaires de déclaration de substances chimiques ou les avis de nouvelles activités (NAc) au Canada et les règles SNURs (Significant New Use Rules) aux États-Unis. Ce plan de travail leur donne également l'occasion d'unir leurs efforts en vue d'améliorer le flux d'information



sur les substances chimiques en circulation dans la chaîne d'approvisionnement et d'élaborer des approches uniformes et efficaces axées sur la promotion de la conformité pour les substances chimiques utilisées conformément aux NAc et SNURs.

Ces trois partenaires des deux côtés de la frontière poursuivront leur collaboration quant au développement d'approches communes en vue d'aborder les questions des risques émergents. Les partenaires envisagent également de se réunir pour examiner comment l'utilisation de nouvelles données peut contribuer à l'évaluation des substances chimiques. Ces partenaires vont de plus continuer à travailler ensemble pour élaborer une cadre de collaboration en matière d'évaluation visant à faciliter et à améliorer la coopération entre ces organisations pour l'évaluation des substances chimiques au sein de leurs cadres réglementaires respectifs.



ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

**Association canadienne de l'industrie
de la peinture et du revêtement**
900-170, avenue Laurier Ouest
Ottawa, ON K1P 5V5

Suivez l'ACIPR ou visitez le site canpaint.com
pour plus de nouvelles et de renseignements



À propos de l'ACIPR

Depuis 1913, l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement représente les principaux fabricants de peintures et de revêtements au Canada, ainsi que leurs fournisseurs et distributeurs dans trois principales catégories de produits : la peinture architecturale, les produits industriels et le revêtement des automobiles. Au Canada, les membres de l'ACIPR détiennent plus de 261 établissements de fabrication de peinture, possèdent plus de 3 000 points de vente, approvisionnent en produits 5 000 autres magasins de détail et plus de 7 500 ateliers de débosselage. Ceci représente des ventes de détail annuelles de plus de 12,3 milliards de dollars. L'Association emploie directement et indirectement 86 300 employés.